

monastères. Les écoles fondées à l'ombre du cloître de Notre-Dame de Paris s'accrurent rapidement et acquirent une telle célébrité, qu'on y accourait de toute l'Europe. L'étroite île de la Cité ne put suffire à l'affluence. Maîtres et élèves, passant le fleuve, s'établirent sur la montagne Sainte-Genève, appelée depuis lors *quartier latin*, et y fondèrent une corporation qui prit le nom d'*Université*, désignation alors commune à toutes les corporations. En approuvant, par son ordonnance de 1200, la fondation de l'Université, le roi Philippe-Auguste lui accorda d'importants privilèges : exemption pour écoliers et professeurs de tout impôt; exemption de la juridiction du prévôt de Paris; droit pour l'Université de juger elle-même ses membres; droit de tenir des assemblées, d'élire son recteur et ses principaux dignitaires; droit enfin de délivrer, concurremment avec le chancelier de Notre-Dame, des lettres de licence, après examen passé devant le chancelier de Sainte-Genève.

Ces privilèges donnèrent lieu à bien des abus : comptant sur l'impunité, la tourbe des écoliers, gent indisciplinée et turbulente comme jamais il en fut, provoquait dans les rues de Paris une foule de rixes parfois sanglantes. Mais les rois pendant longtemps fermèrent les yeux sur ces folies et veillèrent eux-mêmes avec un soin jaloux au maintien des droits de l'Université. Rattachant à sa juridiction de nombreux collèges et une foule de corps de métiers, tels que ceux de copistes, d'enlumineurs, de relieurs, de parcheminiers, d'hôteliers, qu'on appelait ses *suppôts*, l'Université, pendant plus de deux siècles, forma, sur la rive gauche de la Seine, une sorte de république savante, ayant ses lois, ses tribunaux et jusqu'à sa langue propres.

Organisation de l'Université. — Les écoliers de l'Université se comptaient par milliers. On les divisait, suivant leur origine, en quatre **nations** : l'*honorabile* nation des Gaules; la *vénérable* nation de Normandie; la *très fidèle* nation de Picardie; la *très constante* nation d'Angleterre, remplacée à l'époque de la guerre de Cent ans par la nation d'Allemagne. Chaque nation, présidée